

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 9

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« quatrième à sixième alinéas, »

les mots :

« a et b ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.